

Annonces classées



S.I.A.P. (Société immobilière de l'arrondissement de Pithiviers)
Société anonyme d'I.M.M à conseil d'administration
 et au capital social de 42.560 €
 1 Square Claude-Debussy, 45300 Pithiviers
 RCS Orléans 086.080.850



Etude de M' Ambroise VÉRET
 Notaire à Sermottes (Loiret), 37, rue de Paris

AVIS DE PUBLICATION

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 novembre 2017, il a été pris acte de la démission de M. Jean-Claude BOUWARD.

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 novembre 2017, il a été pris acte de la nomination de M. Michel GUENIN, sur proposition du conseil départemental du Loiret, au poste d'administrateur pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Aux termes d'un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 novembre 2017, il a été pris acte de la nomination de la ville de Pithiviers, au poste d'administrateur pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés d'Orléans.

Pour avis et mention.

RAPPORT ANNUEL 2018

D'INFORMATION DU PUBLIC RELATIVE AUX INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE BASE N° 84 ET N° 85 EXPLOITEES PAR EDF

Conformément à l'article L.125-15 du code de l'environnement, tout exploitant d'une installation nucléaire de base édicte chaque année un rapport qui contient des informations concernant :

- les dispositions prises pour prévenir ou limiter les risques et inconvénients que l'installation peut présenter pour les intérêts mentionnés à l'article L.593-1.

- 22 les incidents et accidents, soumis à obligation de déclaration en application de l'article L.591-5, survenus dans le périmètre de l'installation ainsi que les mesures prises pour en limiter le développement et les conséquences sur la santé des personnes et l'environnement.

- 3- La nature et les résultats des mesures des rejets radioactifs et non radioactifs de l'installation dans l'environnement.

- 4- La nature et la quantité de déchets entreposés dans le périmètre de l'installation ainsi que les mesures prises pour en limiter le volume et les effets sur la santé et sur l'environnement, en particulier sur les sols et les eaux.

En application de l'article L.125-16 du code de l'environnement, le rapport annuel, pour l'année 2018, relatif aux installations nucléaires de base n° 84 et n° 85 exploitées par EDF, est disponible auprès de la mission communication de la centrale de Dampierre-en-Burly, BP 18, 45570 Ouzouer-sur-Loire - damp-dir-mc@edf.fr

Par décision du TO de Montargis en date du 23 juillet 2018 le directeur régional des finances publiques du Loiret, 4, place du Montroi, BP 2435 45032 Orléans Cedex 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **M. BERTIN Gérard** décédé le 29 janvier 2018 à Châillon-Coligny (45).
 Réf. 0458045233. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec accusé de réception.

Par décision du TO de Montargis en date du 2 mai 2019, le directeur régional des finances publiques du Loiret, 4, place du Montroi, BP 2435, 45032 Orléans Cedex 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **M. GASTIN Yann** décédé le 8 juin 2016 à Nogent-sur-Vernisson (45).
 Réf. 0458045226. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec accusé de réception.

Par décision du TO de Montargis en date du 12 mars 2019, le directeur régional des finances publiques du Loiret, 4, place du Montroi, BP 2435, 45032 Orléans Cedex 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Mme GRIMALDI VERAINE POUQUIN Léane** décédée le 8 mai 2009 à Amilly (45).
 Réf. 0458045235. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec accusé de réception.

Permanence de la commission d'enquête - mardi 2 juillet, de 14 heures à 17 heures.
 - Les Choux : mairie, 5, rue de la Poste, 45290 Les Choux, le mardi : de 9 h 30 à 12 heures, le jeudi : de 9 h 30 à 12 heures, le samedi : de 9 h 30 à 12 heures.

Permanence de la commission d'enquête : mardi 2 juillet, de 9 heures à 12 heures.
 - Le Moulinet-sur-Solin : mairie, 1, rue de Langesse, 45290 Le Moulinet-sur-Solin, le mardi : de 14 heures à 16 heures, le jeudi : de 17 heures à 19 heures.

Permanence de la commission d'enquête : mardi 2 juillet, de 14 heures à 17 heures.
 - Neuvy : mairie, place de la Moirie, 45500 Neuvy, du lundi au mardi : de 14 heures à 17 heures, le jeudi : de 9 heures à 12 heures, le vendredi : de 14 heures à 17 heures.

Permanences de la commission d'enquête : lundi 17 juin et mardi 15 juillet, de 14 heures à 17 heures.
 - Poilly-le-Cien : mairie, 24, rue de Sully, 45500 Poilly-le-Cien, du mardi au mercredi : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, le jeudi : de 9 heures à 12 heures, le vendredi : de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, le samedi : de 9 heures à 12 heures.

Permanences de la commission d'enquête : vendredi 21 juin, de 9 heures à 12 heures, et vendredi 12 juillet, de 14 heures à 17 heures.
 - Saint-Brisson-sur-Loire : mairie, 22, rue d'Henry, 45500 Saint-Brisson-sur-Loire, du lundi au mardi : de 14 heures à 17 h 30, le mercredi : de 9 heures à 11 h 30, du jeudi au vendredi : de 14 heures à 17 h 30, le samedi de : 9 heures à 11 h 30.

Permanences de la commission d'enquête : vendredi 28 juin et mardi 9 juillet, de 14 heures à 17 heures.
 - Saint-Gondon : mairie, 10, route de Gien, 45500 Saint-Gondon, du lundi au mardi : de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures, du jeudi au vendredi : de 10 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures, le samedi de : 9 heures à 12 heures.

Permanences de la commission d'enquête : vendredi 21 juin, de 14 heures à 17 heures et mardi 9 juillet, de 9 heures à 12 heures.
 - Saint-Martin-sur-Ocre : mairie, 145, rue du Puits, 45500 Saint-Martin-sur-Ocre, du lundi au samedi : de 9 heures à 12 heures.

Permanences de la commission d'enquête : vendredi 28 juin et lundi 15 juillet, de 9 heures à 12 heures.
 - Gien : mairie, 3, chemin de Montfort, BP 99, 45503 Gien Cedex, du lundi au jeudi : de 8 heures à 11 h 45 et de 13 h 30 à 17 h 15, le vendredi : de 8 heures à 12 heures et de 13 h 30 à 16 h 15, le samedi : de 8 heures à 11 h 30 (permanence étalé celui uniquement à l'espace Grand).

Permanences de la commission d'enquête : lundi 17 juin et samedi 7 juillet, de 9 heures à 12 heures, mercredi 17 juillet, de 14 heures à 17 heures.

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :

- Par voie postale, toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à Monsieur le Président de la commission d'enquête publique, Communauté des Communes Giennoises/Pole Aménagement, 3, chemin de Montfort, BP 5014, 45503 Gien Cedex.

- Par voie électronique, les observations et propositions pourront être déposées dans le registre numérique dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/plujpdc-cc-giennoises/> ou par courriel à l'adresse suivante : plujpdc-cc-giennoises@democratie-active.fr

- Par écrit, aux horaires d'ouverture ou d'office de chacun des lieux d'enquête mentionnés ci-dessus, les observations et propositions pourront être consignées directement dans les registres d'enquête, établis sur feuilles non mobiles, cotés et parapahés par un membre de la commission d'enquête.

- Par écrit et par oral, auprès des membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences dans chacun des lieux d'enquête publique, telles que précisées ci-dessus.

Les observations et propositions du public transmises, par voie électronique seront consultables sur le registre numérique susmentionné.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique unique à l'adresse suivante : Communauté des Communes Giennoises/Pole Aménagement, 3, chemin de Montfort, BP 5014, 45503 Gien Cedex. Des informations complémentaires sur les projets soumis à enquête pourront également être obtenues auprès du Pole Aménagement (tel. 02.38.29.80.12, contact.pluj@cc-giennoises.fr).

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au siège de la Communauté des Communes Giennoises, ainsi qu'à la préfecture du Loiret, et dans l'ensemble des communes membres de la CRCC, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à dater de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés pendant un an aux adresses suivantes : <https://www.democratie-active.fr/plujpdc-cc-giennoises/> et <https://www.lejennots.fr>. Les décisions susceptibles d'influer de la procédure d'enquête sont l'approbation du PLU de la Communauté des Communes Giennoises et l'approbation de 4 PDA sur les communes de Boisronand, Saint-Brisson-sur-Loire et Saint-Gondon ou leur refus. Ces décisions seront formalisées par une délibération du Conseil Communautaire pour le PLU, et par arrêté préfectoral pour les PDA.

SELAS NORVAL LES MOYIERS 62, rue d'Alsace-Lorraine 45000 Orléans AVIS DE CONSTITUTION

Par acte reçu par M^r DUPUY DENIS, notaire à Orléans, le 5 juin 2019, a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : société civile.

Objet social : la société a pour objet la propriété, l'administration et la jouissance par action ou bail uniquement de tous les immeubles et droits immobiliers à destination viticole et agricole composant son patrimoine, sans aucune exception, ainsi que ceux qui pourront lui être apportés à l'avenir ou qu'elle pourra acquérir ou prendre à bail. (...)

Dénomination : CIRQUEMENT FONGER VINCIGOLE S.R.S.

Siège : 9, rue des Murfins, 45000 Orléans.

Durée : 99 ans.

Capital : 150 000 € (apports en numéraire).

Gérant : M. Bernard HIRANG, demeurant à Orléans (45000), 9, rue des Murfins.

Cession des parts : un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts à l'un de ses descendants ainsi qu'à un associé du groupement, toute autre cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

COMMUNE D'OUZOUER-SUR-LOIRE - 14 juin 2019

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique en vue de l'édification totale ou partielle, et de la création de chemins ruraux sur le territoire communal.

1. Attention partielle des chemins ruraux 35 dit du Parc Cossou et 32 dit des Noux et création de chemins en compensation afin de conserver les itinéraires.

2. Attention d'une portion du chemin rural no 31 dit des Gredels.

Les pièces du dossier et le registre d'enquête, sont déposés en mairie d'Ouzouer-sur-Loire pendant toute la durée de l'enquête. Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations sur le registre, ou les adresser par écrit en mairie d'Ouzouer-sur-Loire à l'attention du commissaire enquêteur. La mairie d'Ouzouer-sur-Loire est ouverte au public du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h 30. Le dossier sera également disponible sur le site internet de la commune.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront être déposées par courrier électronique à l'adresse suivante : s.membet@mairieouzouersurloire.fr

M. François MARTIN, commissaire enquêteur recevra en mairie le 8 juillet 2019 de 16 heures à 17 h 30, et le 22 juillet 2019 de 16 heures à 17 h 30.

ORLÉANS MÉTROPOLE

COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN AVIS D'APPROBATION

MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par délibération du 28 mai 2019, le conseil métropolitain d'Orléans Métropole a approuvé la modification n° 2 du PLU. Le PLU ainsi modifié, est tenu à la disposition du public au siège d'Orléans Métropole et en mairie de Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le directeur régional des finances publiques du Loiret, 4, place du Montroi, BP 2435, 45032 Orléans Cedex 1, curateur de la succession de **M. KOSICKY Michel, Gaminif**, décédé le 24 mars 2018 à Neuville-aux-Bois (45) a édicté l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TO. Réf. 0458035516.

RAPPORT ANNUEL 2018

D'INFORMATION DU PUBLIC RELATIVE AUX INSTALLATIONS NUCLEAIRES DE BASE N° 84 ET N° 85 EXPLOITEES PAR EDF

Conformément à l'article L.125-15 du code de l'environnement, tout exploitant d'une installation nucléaire de base édicte chaque année un rapport qui contient des informations concernant :

- les dispositions prises pour prévenir ou limiter les risques et inconvénients que l'installation peut présenter pour les intérêts mentionnés à l'article L.593-1.

- 22 les incidents et accidents, soumis à obligation de déclaration en application de l'article L.591-5, survenus dans le périmètre de l'installation ainsi que les mesures prises pour en limiter le développement et les conséquences sur la santé des personnes et l'environnement.

- 3- La nature et les résultats des mesures des rejets radioactifs et non radioactifs de l'installation dans l'environnement.

- 4- La nature et la quantité de déchets entreposés dans le périmètre de l'installation ainsi que les mesures prises pour en limiter le volume et les effets sur la santé et sur l'environnement, en particulier sur les sols et les eaux.

En application de l'article L.125-16 du code de l'environnement, le rapport annuel, pour l'année 2018, relatif aux installations nucléaires de base n° 84 et n° 85 exploitées par EDF, est disponible auprès de la mission communication de la centrale de Dampierre-en-Burly, BP 18, 45570 Ouzouer-sur-Loire - damp-dir-mc@edf.fr

Par décision du TO de Montargis en date du 23 juillet 2018 le directeur régional des finances publiques du Loiret, 4, place du Montroi, BP 2435 45032 Orléans Cedex 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **M. BERTIN Gérard** décédé le 29 janvier 2018 à Châillon-Coligny (45).
 Réf. 0458045233. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec accusé de réception.

Par décision du TO de Montargis en date du 2 mai 2019, le directeur régional des finances publiques du Loiret, 4, place du Montroi, BP 2435, 45032 Orléans Cedex 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **M. GASTIN Yann** décédé le 8 juin 2016 à Nogent-sur-Vernisson (45).
 Réf. 0458045226. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec accusé de réception.

Par décision du TO de Montargis en date du 12 mars 2019, le directeur régional des finances publiques du Loiret, 4, place du Montroi, BP 2435, 45032 Orléans Cedex 1, a été nommé curateur de la succession vacante de **Mme GRIMALDI VERAINE POUQUIN Léane** décédée le 8 mai 2009 à Amilly (45).
 Réf. 0458045235. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec accusé de réception.

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par M^r Ambroise VÉRET, notaire à Sermottes (Loiret), le 11 juin 2019, M. Bernard MAURICE MAUCOINS, retraité, né à Champoin (9160) le 7 juin 1955 et Mme Elisabeth Michèle, Rolande HEURÉAU, retraitée, son épouse, née à Etmepes (91520), le 18 novembre 1958, demeurant ensemble à Pithiviers (45300), 7, rue du Clos-de-Marcereu, maris et la mairie de Bosty-le-Siècle (91690), le 27 avril 1985, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont procédé au changement de leur régime matrimonial pour adopter le régime de la communauté universelle avec clause de distribution intégrale ou conjoint survivant.

Opposition à adresser dans les 3 mois de la parution du présent avis, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier, au notaire susvisé.

Le directeur régional des finances publiques du Loiret, 4, place du Montroi, BP 2435, 45032 Orléans Cedex 1, curateur de la succession de **Mme EMANUE, épouse SARROBERT Nygone** décédée le 20 avril 2016 à Meung-sur-Loire (45) a édicté l'inventaire, le projet de règlement du passif et le compte rendu de la succession qui sera adressé ultérieurement au TO. Réf. 0458021552.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET D'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ET DE DÉLIMITATION DES PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS (PDA) DE QUATRE MONUMENTS HISTORIQUES

Par arrêté du président de la CRCC n° 2019/0206 du 22 mai 2019, une enquête publique unique est prescrite sur le projet d'élaboration du premier Plan local d'urbanisme intercommunal (PLU) de la CRCC et sur les 4 propositions de périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques sur les communes de Boisronand, Saint-Brisson-sur-Loire et Saint-Gondon.

L'enquête publique unique se déroulera pendant 31 jours, du lundi 17 juin 2019 au mercredi 17 juillet 2019 inclus.

Madame la Présidente du tribunal administratif d'Orléans a désigné une commission d'enquête, composée de 3 membres :

- M. Joseph GROS, président, ingénieur militaire en retraite.

- M. Dominique RIGOUFOND, conseiller agricole en retraite.

- M. Didier BAROTTE, officier supérieur de l'armée de terre en retraite.

Les pièces des dossiers soumis à enquête publique sont accessibles au public sur le site internet :

<https://www.democratie-active.fr/plujpdc-cc-giennoises/>

ou depuis le site internet de la CRCC :

[https://www.lejennots.fr/onglets/« Habitat-PLU » ou « Participation des Communes Giennoises/Pole Aménagement 3, chemin de Montfort, BP 5014, 45503 Gien Cedex. Des informations complémentaires sur les projets soumis à enquête pourront également être obtenues auprès du Pole Aménagement \(tel. 02.38.29.80.12, contact.pluj@cc-giennoises.fr\)](https://www.lejennots.fr/onglets/«%20Habitat-PLU%20»%20ou%20«%20Participation%20des%20Communes%20Giennoises/Pole%20Aménagement%203,%20chemin%20de%20Montfort,%20BP%205014,%2045503%20Gien%20Cedex.%20Des%20informations%20complémentaires%20sur%20les%20projets%20soumis%20à%20enquête%20pourront%20également%20être%20obtenus%20auprès%20du%20Pole%20Aménagement%20(tel.%2002.38.29.80.12,%20contact.pluj@cc-giennoises.fr)»)

Communes, adresses des lieux d'enquête publique, jours et heures d'ouverture des lieux d'accès à l'enquête publique.

Dates et horaires des permanences de la commission d'enquête (Dates et heures) :

- Boisronand : mairie, rue de la Moirie, 45290 Boisronand, le lundi : de 8 h 30 à 12 heures, le mardi : de 14 heures à 16 h 30, le mercredi : de 8 h 30 à 12 heures, le vendredi : de 14 heures à 18 heures.

Accueil ouvert également, sur d'autres heures, après demande de rendez-vous auprès de la mairie.

Permanence de la commission d'enquête : vendredi 28 juin, de 14 heures à 17 heures.

- Coullons : mairie, Le Bourg, 45720 Coullons, le lundi : de 15 heures à 18 heures, du mardi au vendredi : de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 18 heures.

Permanences de la commission d'enquête : vendredi 28 juin et vendredi 12 juillet, de 9 heures à 12 heures.

- Longess : mairie, 5, rue de l'Étang, 45290 Longesse, le mardi : de 14 heures à 16 heures, le vendredi : de 10 heures à 12 heures. La mairie est ouverte le premier samedi de chaque mois : de 9 h 30 à 11 h 30.

Le portail d'avis de marchés publics
 Le plus complet du web



TOUS LES JOURS, TOUS LES MARCHÉS PUBLICS

Plus de 20.000 appels d'offres en cours
 100% gratuit
 Alertes par email